



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le projet de Sdage 2022-2027 et son programme de mesures :

principales évolutions et enjeux de la consultation

Lucie Sedano - agence de l'eau Loire-Bretagne



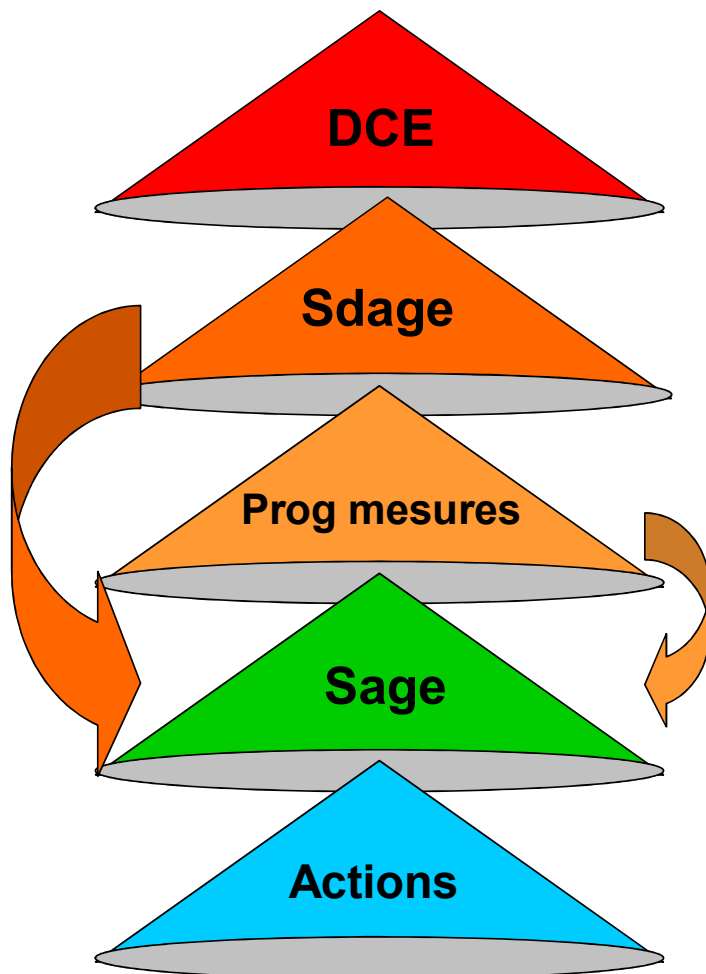
**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Rappel général sur l'élaboration du Sdage et de son programme de mesures

Contexte de la gestion de l'eau



La directive cadre sur l'eau impose l'atteinte du bon état des masses d'eau

Le Sdage répond à cette exigence et fixe les objectifs environnementaux par masse d'eau

Le prog. de mesures détermine les moyens supplémentaires d'ici 2015, 2021, 2027

Le Sage décline notamment ces objectifs et moyens à l'échelle des bassins versants

Les outils de programmation (Contrats territoriaux...) mettent en œuvre



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Un Sdage, plan de gestion de l'eau



- Pour fixer des objectifs :
 - Ambitions des masses d'eau en bon état
 - Objectifs à l'échelle de chaque masse d'eau

- Pour fixer un cadre :
 - Un Sdage dans la continuité
 - Des orientations, des dispositions à caractère juridique, des actions à mettre en œuvre



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Un Sdage, processus d'élaboration



D'où on part ?



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Un Sdage, processus d'élaboration



**Sur quoi doit-on
travailler ?**



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Un Sdage, processus d'élaboration



Quels objectifs on se donne (où on va) et quel cadre on se fixe (selon quelles règles du jeu ?)



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Un Sdage, processus d'élaboration



Qu'est-ce qu'on fait ?



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Un Sdage, processus d'élaboration

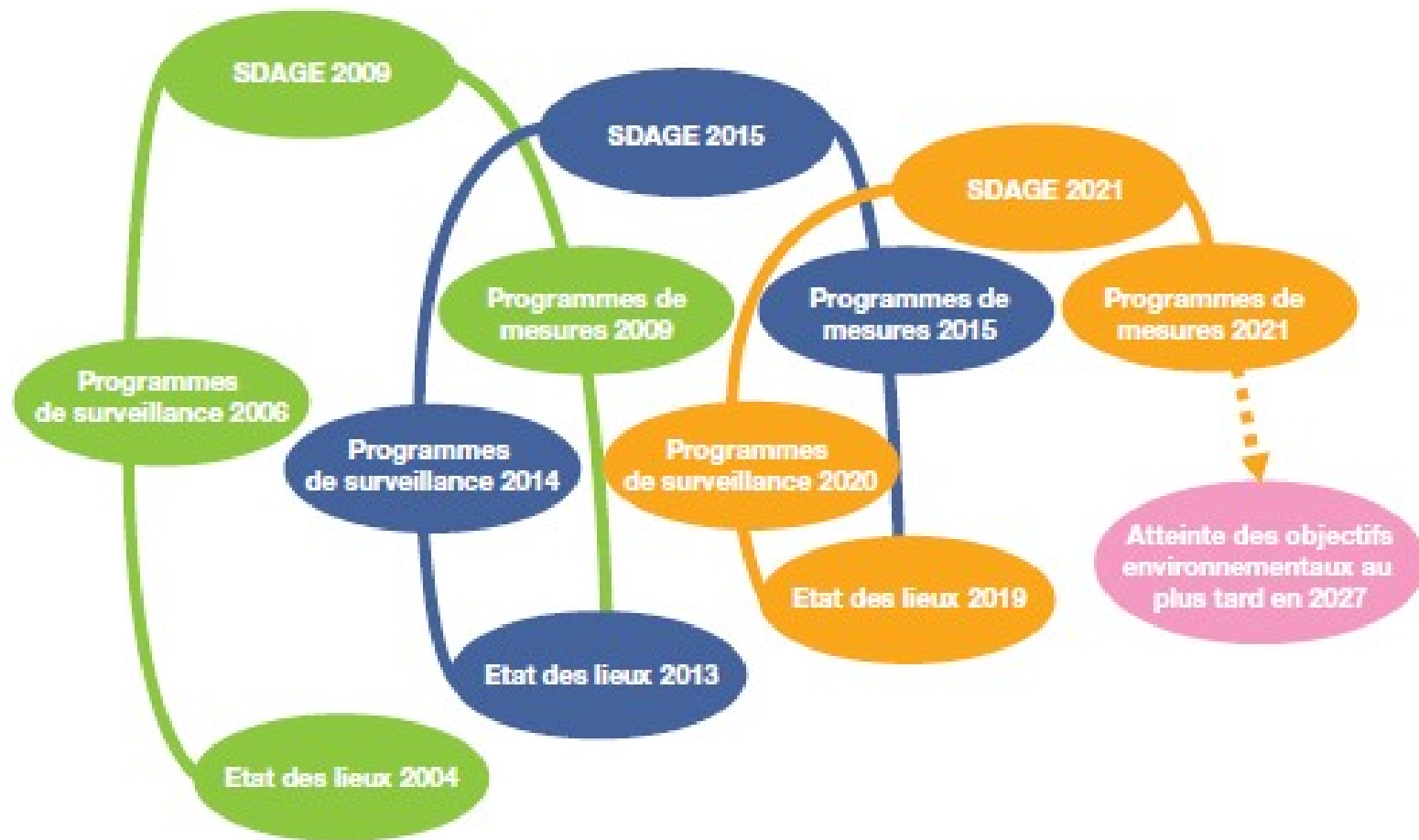


Est-ce que ça fonctionne ?



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Nota bene : chaque couleur correspond à un cycle de gestion. Les dates mentionnées sont les dates d'adoption des documents par les autorités compétentes.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



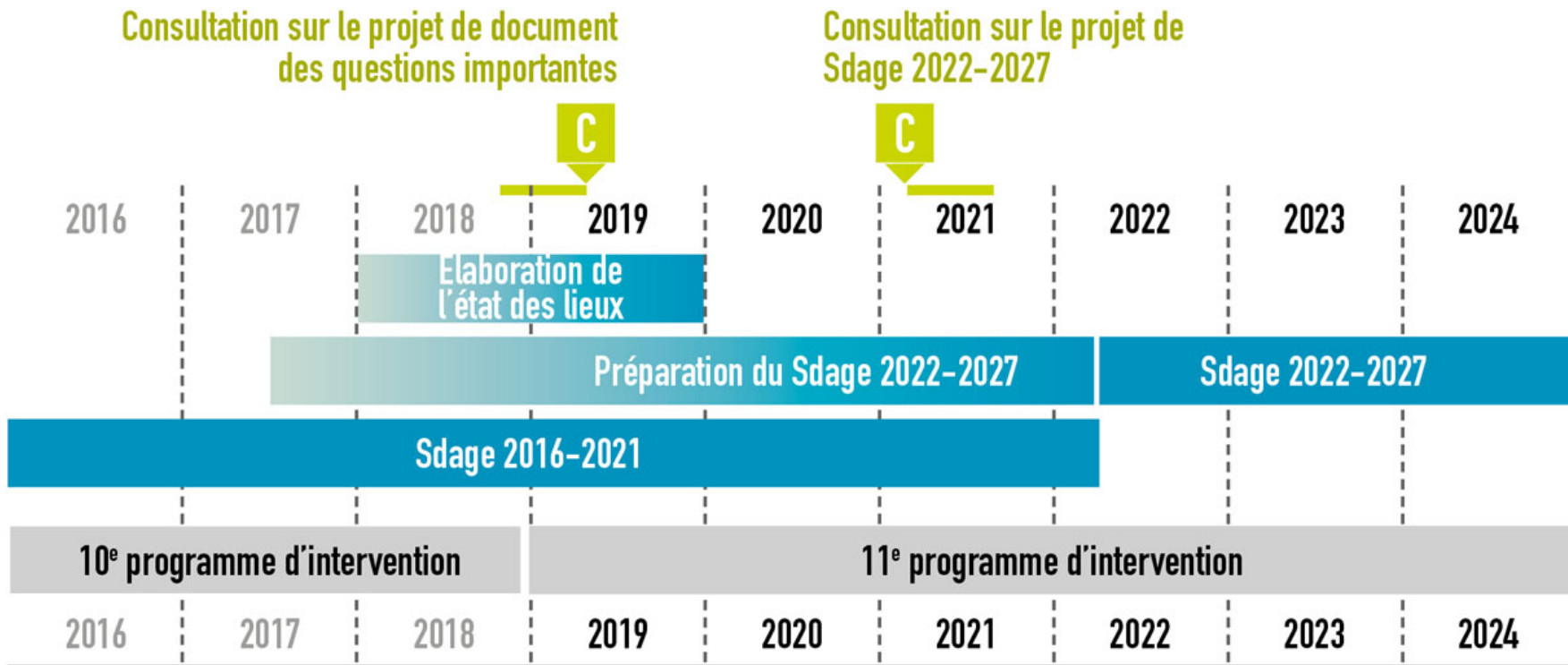
La construction du projet de Sdage et de son programme de mesures (PdM)



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Révision du Sdage 2022 - 2027



C Consultation

Enjeux et orientations du projet de Sdage 2022 - 2027

Comité de bassin du 28 novembre 2018 : 4 grands principes

1. Porter une égale attention à l'élaboration des deux documents (Sdage et PdM)
2. Viser la mise à jour du Sdage simple, dans la continuité du Sdage 2016 - 2021 et en prenant en compte les évolutions de contexte
3. Prendre en compte le plan d'adaptation au changement climatique pour le bassin Loire-Bretagne
4. Prendre en compte l'étude « éclairer les dimensions économiques et sociales de la politique de l'eau du bassin Loire-Bretagne »



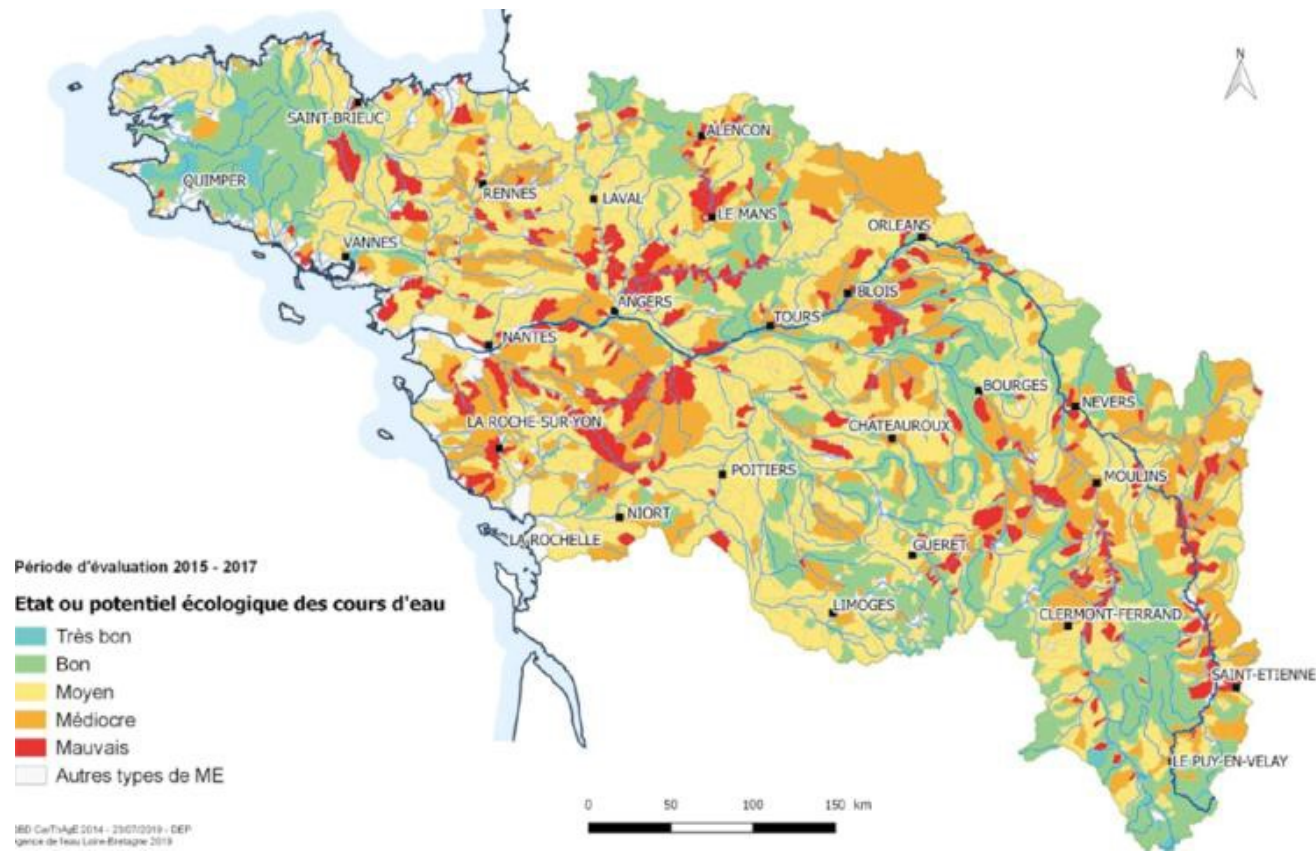
RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Enjeux et orientations du projet de Sdage 2022 - 2027



24 % → 61%
des cours d'eau
en bon état
écologique



(données 2015-2017 – Etat des lieux 2019)



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Enjeux et orientations du projet de Sdage 2022 - 2027



4 orientations thématiques souhaitées par le Ministère :

1. A l'échéance 2027, aucune masse d'eau ne doit être déclassée par les pollutions dites « classiques » provenant des stations de traitement des eaux usées
2. Restauration prioritaire de la qualité de l'eau brute nécessaire à l'AEP et dégradée par les pressions agricoles (nitrates et pesticides)
3. A l'échéance 2027, rendre franchissable les ouvrages prioritaires identifiées dans le plans d'actions pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique
4. Rétablissement de l'équilibre quantitatif dans les secteurs en forte tension, notamment par la mise en œuvre de PTGE



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

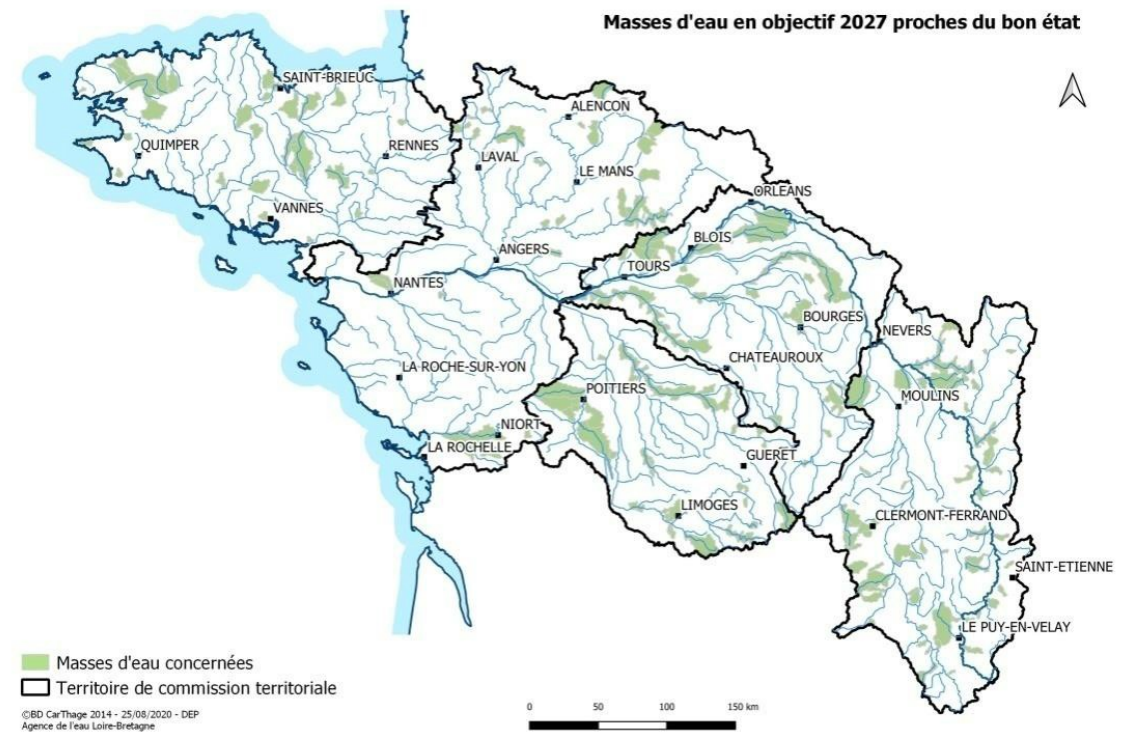
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Enjeux et orientations du projet de Sdage 2022 - 2027




- Afficher une progression rapide de l'état écologique

Sans exclure le travail sur les autres masses d'eau, **le programme de mesures 2022-2027 propose de focaliser l'attention des acteurs sur les masses d'eau « proches du bon état »** avec l'objectif d'afficher une progression rapide (+ 10 points) à courte échéance.



Enjeux et orientations du projet de Sdage 2022 - 2027

- Faire progresser les masses d'eau superficielles en état « médiocre » ou « mauvais » vers le bon état écologique



État	Cours d'eau	Plan d'eau	Eau de transition	Eau côtière
Très bon	1 %	1 %	0 %	21%
Bon	23 %	16 %	40 %	59 %
Moyen	40 %	66 %	53 %	8 %
Médiocre	21 %	16 %	7 %	12 %
Mauvais	15 %	1 %	0 %	0 %

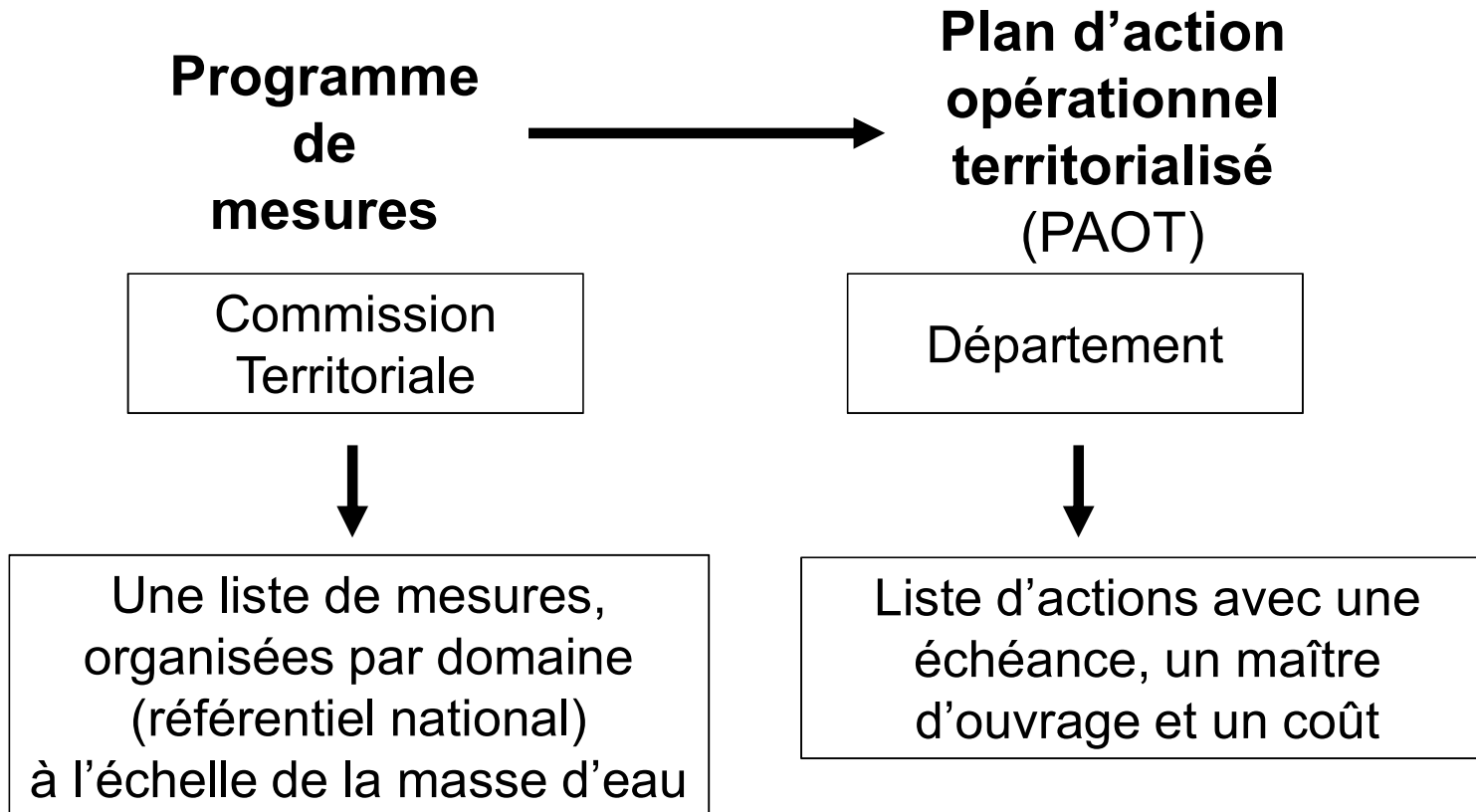


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

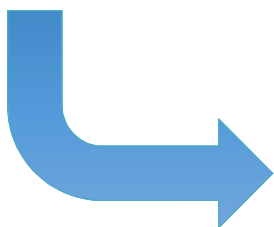


Le programme de mesures : *Comment agir ? Le coût ?*



Le programme de mesures : *Comment agir ? Le coût ?*

Où agir ?



Sur l'ensemble des masses d'eau identifiées en « risque de non-atteinte des objectifs environnementaux » du Sdage dans l'état des lieux et sur les zones protégées



Sur les pressions à l'origine du déclassement de masses d'eau ou de la non atteinte des objectifs des zones protégées



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le programme de mesures : *Comment agir ? Le coût ?*



10 750 mesures

3,6 milliards d'€ sur 2022 / 2027

607 millions d'€ par an → 12% des dépenses annuelles mises
en œuvre dans le domaine de l'eau

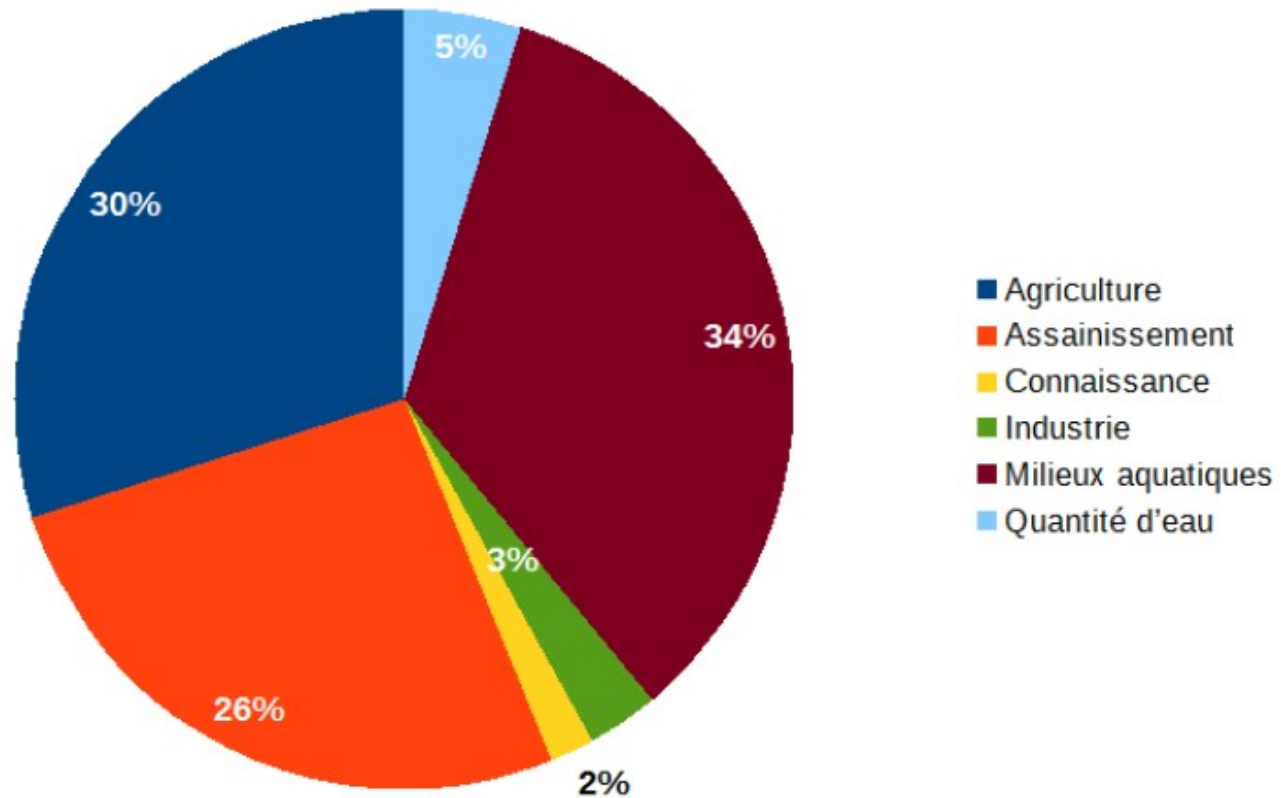
45 € par habitant du bassin par an.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le programme de mesures : *Comment agir ? Le coût ?*





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Les grandes lignes et les principales évolutions du Sdage et de son PdM



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sdage et programme de mesures 2022 – 2027



2 : Réduire la pollution par les nitrates

3 : Réduire la pollution organique et bactériologique

4 : Maitriser et réduire la pollution par les pesticides

5 : Maitriser et réduire la pollution dues aux micropolluants

6 : Protéger la santé en protégeant la ressource

Les enjeux auxquels répond le Sdage 2022 - 2027

- Pollutions diffuses : encourager la maîtrise et la réduction de l'usage des pesticides et des fertilisants en vue d'en diminuer l'impact
 - Changements de pratiques
 - Actions collectives à différentes échelles
 - Gestion des espaces et des milieux
- Pollutions ponctuelles des agglomérations et des industries
 - Garantir le niveau de traitement des EU dans la durée
 - Améliorer la gestion des eaux pluviales
 - Améliorer la lutte contre les pollutions accidentelles
 - Substances dangereuses et émergentes : connaissance et actions
 - Zones protégées : prévenir la contamination microbiologiques
- Une priorité : assurer l'alimentation en eau potable pour le futur

Les principales évolutions

Pollution par les nitrates

Confirme les objectifs de réduction des flux de nitrates pour lutter contre l'eutrophisation marine (2A)

Précise que les PAR (Programmes d'actions régionaux) contribuent à la mise en œuvre du principe de non-régression environnementale (2B)

Pollutions organique et bactériologique

Demande la prise en compte du renforcement des exigences de traitement lié au changement climatique pour l'implantation des stations d'épurations (3A)

Renforce les objectifs de limitation des déversements par temps de pluie pour les systèmes d'assainissement unitaires (3C-2) notamment vers les sites de baignades, les zones conchylicoles, et les masses d'eau en risque

Souligne l'importance d'une gestion des eaux pluviales intégrées à l'urbanisme (3D)

Les principales évolutions

Pollution par les pesticides

Tient compte de l'évolution de la réglementation notamment sur les zones de non-traitement définies par le législateur en décembre 2019 (orientation 4B)

Souligne l'importance de la formation des professionnels à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (orientation 4D)

Pollutions dues aux micropolluants

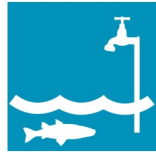
Introduit 4 nouvelles dispositions :

- **5A-1** visant à poursuivre l'acquisition des connaissances notamment dans les 280 stations d'épuration de plus de 10 000 EH
- **5B-4** visant à demander aux industriels et aux CT de veiller à mesurer et suivre l'impact de leurs rejets sur les milieux
- **5C-2 et 5C-3** visant à impliquer les acteurs et à intégrer un volet sur la réduction des rejets de micropolluants dans leurs politiques territoriales



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Qualité des eaux

Qualité des eaux

Chapitres 2, 3, 4, 5, 6



Les principales évolutions

Protéger la santé

Insiste sur l'importance des Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGGSE) et sur une gestion cohérente des ressources destinées à l'Alimentation en Eau Potable

Actualise la liste des captages prioritaires (6C)

Identifie en région Bretagne, des nouvelles nappes souterraines réservées en priorité à l'alimentation en eau potable (6E-1)

Introduit une nouvelle disposition (6E-4) sur l'usage de la géothermie de minime importance dans les nappes à réserver à l'alimentation en eau potable (NAEP)



Quantité des eaux

Chapitre 7



7 : Maitriser les prélèvements

Quantité des eaux

Chapitre 7

Les enjeux auxquels répond le Sdage 2022 - 2027

- Anticiper et approfondir la prise en compte du changement climatique dans la gestion de l'eau
- Pour l'équilibre des milieux et la satisfaction de tous les usages, économiser l'eau et gérer les prélèvements
 - Économie d'eau
 - Mobilisation de la ressource hivernale
 - Revenir à l'équilibre en zone déficitaire
- Réduire les risques liés aux inondations

Quantité des eaux

Chapitre 7

Les principales évolutions

Gestion quantitative

Renforce la prise en compte du changement climatique (7A)

Précise l'importance d'économiser l'eau dans les réseaux d'eau potable (7A-5)

Actualise les dispositions territoriales relatives à la nappe de Beauce (7C-3), au Marais poitevin (7C-4) et à la nappe du Cénomani (7C-5)

Les principales évolutions

Etiage

Gagne en réactivité, en proposant de tenir compte des résultats des analyses HMUC* dès qu'elles sont validées par la CLE du Sage (7B)

Renforce la prévention de l'apparition d'un déficit quantitatif en plafonnant les prélèvements à l'étiage sur l'ensemble des axes réalimentés par soutien d'étiage (7B-5) et sur 15 nouvelles zones nodales (7B-3)

*hydrologie, milieux, usages, climat

Stockage hivernal

Actualise les critères pour constituer des réserves de substitution, dans le cadre des Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (7D-3),

Prévoit un volet de recherche de sobriété et d'optimisation des différents usages de l'eau : économies d'eau, maîtrise des consommations, diagnostics, amélioration de l'efficacité de l'eau et modernisation des réseaux.

Réduit à 5 à 10 années la période de référence pour définir le volume de substitution (7D-3 et Glossaire)



Milieux aquatiques

Chapitres 1, 8, 9, 11

1 : Repenser les aménagements des cours d'eau

8 : Préserver les zones humides

9 : Préserver la biodiversité aquatique

11 : Préserver les têtes de bassin versant



Milieux aquatiques

Chapitres 1, 8, 9, 11

Les enjeux auxquels répond le Sdage 2022 - 2027

- Empêcher toute nouvelle dégradation et restaurer le bon fonctionnement des milieux dégradés
- Zones Humides : des milieux à sauvegarder, à restaurer et à gérer
- Mieux prendre en compte la préservation de la biodiversité en protégeant les milieux et les espèces remarquables de notre bassin
- Poursuivre l'amélioration de la connaissance, la communication et la prise de conscience du fonctionnement et des services rendus par les milieux aquatiques



Les principales évolutions

Aménagement des cours d'eau

Souligne le rôle clef des zones humides en cas de crue (1B)

Insiste sur l'impact des plans d'eau (1E)

Assouplit les conditions de création de plans d'eau pour les piscicultures relevant de la réglementation ICPE (1E)

Actualise les conditions d'extraction des granulats alluvionnaires en lit majeur (1F)



Milieux aquatiques

Chapitres 1, 8, 9, 11

Les principales évolutions

Confirme le rôle clef des zones humides continentales et rétro-littorales (8A, 8B et 8C)

Souligne l'articulation entre Sdage et DSF* dans la limitation des pressions sur les espèces de poissons vulnérables ou en danger (9A) ou dans le contrôle des espèces non indigènes présentant un caractère envahissant (9D)

Souligne le rôle des Sage pour une approche territoriale pertinente de l'identification, hiérarchisation, et détermination des actions à mener sur les têtes de bassin versant (11A)

Priorise la poursuite de la réalisation d'inventaire pour une bonne prise en compte dans les documents d'urbanisme notamment

Appelle à une vigilance accrue sur les fonctionnalités des ZH de têtes de bassin versants et des secteurs côtiers, en particulier lors de la définition puis de l'instruction de projets dans ces secteurs

* document stratégique de façade

12 : Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques

13 : Mettre en place des outils réglementaires et financiers

14 : Informer, sensibiliser, favoriser les échanges

Les enjeux auxquels répond le Sdage 2022 - 2027

- Sage : comment mieux articuler la planification et l'action?
- Des maîtres d'ouvrage pour conduire des programmes d'action territoriaux
- Hiérarchiser nos priorités d'action dans un contexte de restrictions budgétaires
- Améliorer la cohérence entre les politiques sectorielles et l'aménagement du territoire
- Un partage d'une connaissance toujours améliorée et rendue accessible
- Pour une implication large des habitants, l'information, la sensibilisation restent des enjeux d'actualités



Gouvernance

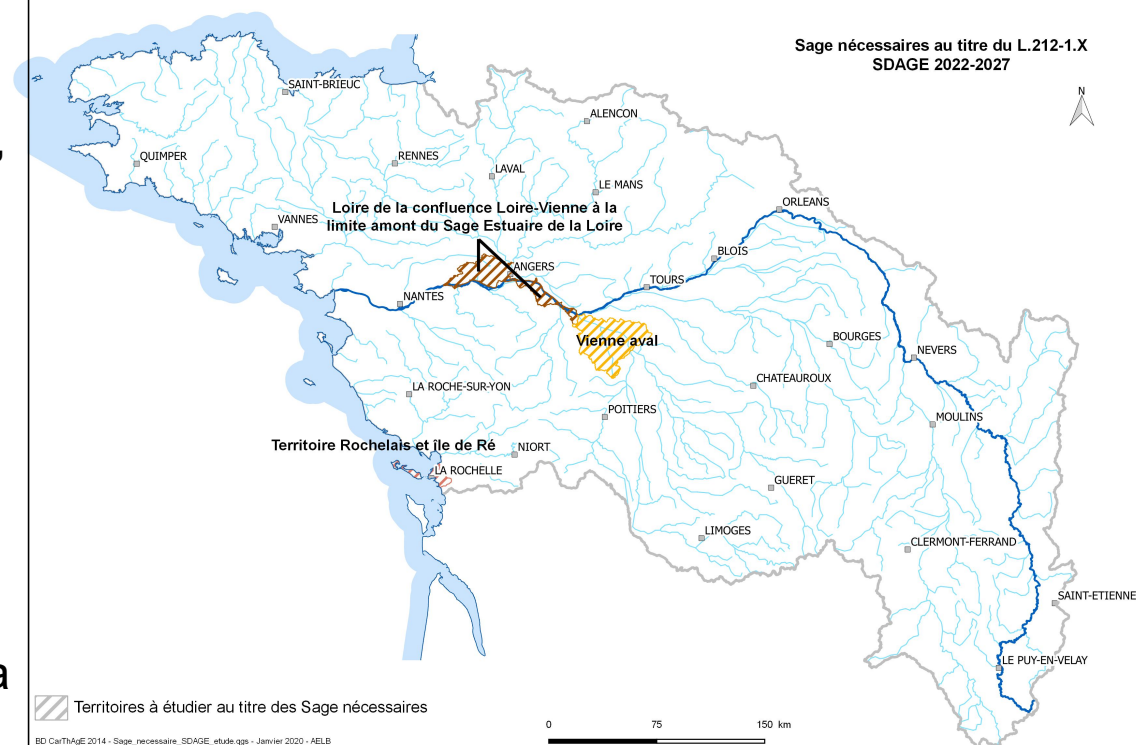
Chapitres 12,13,14

Les principales évolutions

Identifie 3 nouveaux territoires Sage
« nécessaires » (la Loire (de la confluence Loire-Vienne à la limite du Sage Estuaire), la Vienne aval, le territoire rochelais et l'île de Ré (12A-1))

Renforce l'autorité des CLE : **nouvelle disposition (12C-2)** rappelant la compatibilité des documents d'urbanisme avec le Sdage et les Sage concernés, et recommande fortement d'associer et de tenir compte de l'avis des CLE lors de l'élaboration de ces documents.

Maitrise d'ouvrage : **Actualise** l'orientation 12E et la disposition 12E-1 en faisant référence à la SOCLE





Le lien terre - mer

Chapitre 10

10 : Préserver le littoral



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Le lien terre - mer

Chapitre 10



Les principales évolutions

Eutrophisation

Confirme et renforce l'objectif de réduction des concentrations en nitrates pour les masses d'eau déclassées par des marées vertes sur plages ou sur vasières (10A-1 et 10A-2)

Zones conchylicoles + pêche à pied

Confirme l'importance d'établir des profils de vulnérabilité, en liaison étroite avec la CLE du Sage lorsqu'elle existe (10D-1)

Actualise la carte des BV situés en amont de zones conchylicoles avec une qualité microbiologique proche des *critères* de classement C de 2017 à 2020 ou ayant fait l'objet d'une interdiction temporaire de production ou de commercialisation pour cause de contamination virale. (10D-1)

Intègre ces territoires conchylicoles dans la disposition 3C-2 qui renforce les objectifs de limitation des déversements par temps de pluie pour les systèmes d'assainissement unitaires

Le changement climatique

Le changement climatique est au cœur des modifications apportées au texte du Sdage



47% des modifications apportées répondent au grand principe adopté par le comité de bassin en avril 2018 : « **tenir compte du Plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne** »



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Du projet au document validé



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'importance de participer à la consultation



- Consultation :
 - 1^{er} mars au 1^{er} juillet : assemblées
 - 1^{er} mars au 1^{er} septembre : public
- Recueillir les avis sur ce projet commun de plan de gestion de l'eau pour les 6 prochaines années
- L'ensemble des contributions seront analysées
 - Elles pourront amener à des propositions de modifications que le comité de bassin examinera



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MERCI